

LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP ADOPTE SON INVENTAIRE DES IMMEUBLES SUSCEPTIBLES DE PRÉSENTER UNE VALEUR PATRIMONIALE

Rivière-du-Loup, le 9 avril 2026 – La MRC de Rivière-du-Loup est fière d'annoncer l'adoption officielle de son *Inventaire des immeubles susceptibles de présenter une valeur patrimoniale*, une démarche réalisée conformément aux attentes et obligations de la Loi sur le patrimoine culturel. Par cette adoption, la MRC franchit une étape importante dans la connaissance, la reconnaissance et la mise en valeur des immeubles patrimoniaux présents sur son territoire.

L'inventaire adopté comprend 3 730 fiches, dont 2 644 bâtiments principaux, 930 bâtiments accessoires, 17 églises ainsi que 12 monuments et statues. Pour le consulter, visiter la [section Développement culturel du site web de la MRC](#).

Faits en bref

- Cet inventaire répond à la Loi sur le patrimoine culturel, qui oblige les municipalités régionales de comté à adopter et à mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940 et susceptibles de présenter une valeur patrimoniale;
- Les critères retenus sont, entre autres, l'âge, l'intérêt historique, architectural, paysager et urbanistique ainsi que l'authenticité et l'intégrité;
- L'inventaire prend la forme d'un recensement d'immeubles répondant à ces critères. Il ne leur applique pas un statut de protection en regard de la Loi sur le patrimoine culturel.

Avantages de l'inventaire

- Il offre aux municipalités une référence facilitant la prise de décisions en urbanisme, notamment en ce qui concerne les demandes de démolition;
- Par la caractérisation des bâtiments, l'inventaire soutiendra aussi les municipalités dans l'élaboration de réglementations liées au patrimoine, tel un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin de protéger et de mettre en valeur les propriétés importantes;
- Il pourrait ouvrir la voie à des programmes offrant une aide financière pour l'entretien, la rénovation ou la restauration des bâtiments patrimoniaux.

Questions et informations

Si vous êtes propriétaires d'un bâtiment construit avant 1940, il est probablement recensé dans cet inventaire. Pour en apprendre davantage sur l'inventaire et ses effets, consultez le [site internet de la MRC](#).

Citation

« Je suis heureux que la MRC de Rivière-du-Loup puisse offrir à ses communautés un nouvel outil pour protéger notre patrimoine immobilier. Cet outil réglementaire permettra d'éviter les démolitions non désirées et d'assurer l'entretien des bâtiments. Il s'ajoute d'ailleurs à nos démarches d'acquisition de connaissances et de mise en valeur fièrement menées depuis plus de 20 ans. », a déclaré le préfet de la MRC, monsieur Michel Lagacé.

- 30 -

Source : Vincent Bélanger
Directeur du service d'aménagement du territoire
et de l'environnement
418 867-2485 poste 226